



MASON GRAPHITE INC.

**Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017**

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

Le présent rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels (« Rapport de gestion ») de Mason Graphite Inc. (« nous », « notre », « nos », « Mason Graphite », « Compagnie », « LLG » ou la « Société ») concerne les états financiers intermédiaires résumés non audités pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017 (« États financiers »). Sauf indication contraire, le présent Rapport de gestion fait état de nos activités jusqu'au 23 novembre 2018. Les États financiers de la Société, y compris les chiffres comparatifs, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« NIIF ou IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ou CNCI »). La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées dans la préparation de ses états financiers IFRS, y compris les chiffres comparatifs.

Consentement de personnes qualifiées

Jean L'Heureux, Ing., M. ing., Vice-président exécutif, développement du procédé pour Mason Graphite, et une Personne qualifiée tel que défini par le Règlement 43-101, pour Mason Graphite, était responsable de la vérification des données scientifiques et techniques présentées dans ce rapport de gestion et l'a lu et approuvé.

Sauf indication contraire, les montants présentés dans le présent rapport sont en dollars canadiens. Des renseignements complémentaires, notamment nos communiqués de presse, ont été déposés électroniquement à l'aide du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »). On peut les consulter sur la page de notre profil à www.sedar.com.

AVERTISSEMENT EN MATIÈRE D'ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent Rapport de gestion contient des « renseignements prospectifs », notamment, mais sans s'y limiter, des énoncés relatifs aux cibles à atteindre pour réussir la mise en valeur du projet du Lac Guéret, à l'obtention du financement, aux résultats financiers futurs ou à la performance d'exploitation à venir de la Société et de ses projets, aux cours futurs du graphite et aux rapports futurs entre l'offre et la demande en graphite, aux estimations des réserves et ressources de minerai et à la réalisation de ces estimations, aux calendriers et projections de la production à venir, aux coûts de production, aux dépenses d'investissement, d'exploitation et de prospection, aux calendriers de mise en valeur de gisements nouveaux ou existants et aux frais s'y rapportant, aux calendriers des travaux de prospection futurs et aux frais s'y rapportant, aux besoins de fonds supplémentaires, au fait que la direction estime que la Société disposera de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations et de ses engagements au cours des douze prochains mois, à la réglementation gouvernementale applicable au secteur minier, aux risques d'ordre environnemental, aux dépenses de réclamation, au succès de l'exploitation minière, à l'octroi à la société des permis nécessaires, aux estimations de rendement économique et au potentiel de croissance. De manière générale, mais pas toujours, on reconnaît les énoncés prospectifs à leur champ lexical : planifier, projeter, prévoir, budgéter, attendre, estimer, tenter, anticiper ou ne pas anticiper, croire, etc., ainsi que tout dérivé nominal, adjectival ou d'autre nature de l'un ou l'autre de ces verbes, quelle que soit la forme (positive ou négative), le mode (indicatif ou conditionnel) ou le temps (présent ou futur) de leur énonciation (p. ex., certains événements, résultats ou mesures peuvent ou pourraient être ou seront entrepris, accomplis ou observés). Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs.

Certains énoncés supposent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, de sorte que les résultats et réalisations et le rendement réel de la Société, ou les résultats du secteur d'activités, peuvent différer sensiblement des résultats et réalisations et du rendement futurs, exprimés ou avancés dans ces énoncés prospectifs. Malgré l'achèvement d'une étude préliminaire et une étude de faisabilité positive, rien ne peut garantir la mise en production du projet du Lac Guéret. Les facteurs susceptibles d'influer sur les résultats comprennent les résultats réels des activités de mise en valeur, les retards dans l'exécution du projet; l'incapacité à réunir les fonds nécessaires au franchissement des étapes de mise en valeur et d'achèvement du projet, les incertitudes générales d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social, l'évolution des cours des métaux; l'accès à d'autres sources d'approvisionnement en graphite ou à des métaux de remplacement, la récupération réelle du graphite, les conclusions des évaluations économiques, la révision des paramètres du projet à mesure que celui-ci se précise, les dépenses d'investissement à venir de la société, les variations éventuelles de la teneur en minerai ou des taux de récupération de minerai, le risque que l'usine, l'équipement ou les procédés

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

d'exploitation ne fonctionnent pas comme prévu, les accidents, conflits de travail et autres risques inhérents au secteur minier, l'instabilité politique, les actes de terrorisme, d'insurrection ou de guerre, les retards dans l'obtention de l'aval des pouvoirs publics, dans l'obtention des permis requis ou dans la réalisation des travaux de mise en valeur ou de construction, ainsi que les autres facteurs décrits à la rubrique « *Risque et incertitudes* ». Ces énoncés prospectifs se fondent aussi sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses d'ordre matériel, notamment : l'accès au financement à des taux et selon des modalités acceptables pour la Société, les cours futurs du graphite, l'octroi à la société des permis nécessaires et la mise en valeur du projet conformément aux attentes de la Société, les cours des devises étrangères, le prix et la disponibilité de l'équipement, le respect des délais convenus de livraison ou prestation des biens et services par toutes les parties liées par contrat, l'obtention en temps opportun du crédit d'impôt courant à recevoir du gouvernement du Québec, la bonne marche, le progrès ou l'aboutissement en temps opportun des négociations contractuelles en cours, et enfin l'absence de tout problème d'ordre géologique ou technique inhabituel. Bien que la Société mette tout en œuvre pour cerner les principaux facteurs pouvant être à l'origine d'écarts importants entre les actions, les événements et les résultats décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient empêcher l'atteinte de ceux qui sont anticipés, estimés ou prévus. Les énoncés prospectifs ici présentés sont établis en date du présent Rapport de gestion. La Société n'assume aucune obligation de les mettre à jour, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements ou de résultats à venir ou autrement, à moins d'y être tenue par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Il n'est nullement garanti que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs sont susceptibles de différer considérablement de ceux qui y sont prévus.

Les réserves minérales et les ressources minérales « en-fosse » sont incluses dans le total des ressources minérales mesurées et indiquées de 65,7 Mt ayant une teneur 17,2% Cg (19,1 Mt de ressources mesurées ayant une teneur de 17,9% Cg et 46,6 Mt de ressources indiquées ayant une teneur de 16,9% Cg) ayant été publiées dans le communiqué de presse de la Société daté du 15 Décembre, 2014. Les réserves minérales sont la source des 25 ans de vie minière de l'étude de faisabilité publiée le 25 Septembre 2015 (amendée le 29 février 2016) et ne sont pas incluses dans les ressources minérales « en-fosse » mesurées et indiquées de 58,1 Mt ayant une teneur de 16,3% Cg (ayant une définition de forage équivalente). Le point de référence pour l'estimation des réserves minérales est l'alimentation de l'usine. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales, n'ont pas démontré de viabilité économique et ne sont pas incluses dans la vie de la mine ou dans les résultats économiques de l'étude de faisabilité. L'environnement, les permis, les titres, la fiscalité, l'environnement socio politique, le marketing, ou d'autres questions pertinentes peuvent affecter matériellement l'estimation des ressources minérales. En outre, il ne peut y avoir aucune assurance que les ressources minérales dans une catégorie inférieure peuvent être converties à une catégorie supérieure, ou que les ressources minérales peuvent être converties en réserves minérales.

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET SURVOL

Mason Graphite se consacre au développement du gisement de graphite du Lac Guéret au Québec, au Canada, un gisement dont elle détient 100 % des droits. Ses efforts se concentrent sur le financement et le développement de cette propriété. La Société dispose d'un rapport technique conforme à la Norme canadienne 43-101 pour son estimation des réserves et des ressources minérales et pour une étude de faisabilité sur la propriété du Lac Guéret. Au 30 juin 2017, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet du Lac Guéret avaient été établies et que la phase de développement du projet du lac Guéret a donc commencé.

A) PROJET DU LAC GUÉRET

Mason Graphite détient 100 % des droits du gisement de graphite du Lac Guéret situé dans la région de la Côte-Nord, dans le nord-est du Québec.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET SURVOL (SUITE)

B) INGÉNIERIE, APPROVISIONNEMENT, GESTION DE CONSTRUCTION ET CONSTRUCTION DE LA MINE

Après avoir évalué les modèles habituels de gestion de construction, Mason Graphite a opté pour une approche dite de « propriétaire-constructeur », approche par laquelle la Société gère elle-même la construction via une équipe intégrée. Après avoir reçu le décret (608-2018) du gouvernement du Québec, en vertu duquel le Projet est autorisé, et les progrès réalisés en matière d'ingénierie détaillée et d'approvisionnement, Mason Graphite s'est concentrée sur la mise en place de son équipe de construction. Cette équipe est dirigée par Yves Perron et compte de nombreux membres clés de sa précédente équipe, celle-là même qui a tout récemment construit la mine de diamants Renard de la société Stornoway au Québec. Lors de ce projet, Yves et son équipe sont parvenus à terminer la construction plus rapidement que prévu et pour un coût inférieur au budget.

Compte tenu de l'expérience combinée des membres de la direction dans le domaine du graphite (plus de 50 ans) ainsi que celle de l'équipe de construction, il est clair que la Société est idéalement outillée pour gérer elle-même la construction; cette façon de faire a comme avantages de maintenir le contrôle au sein de la Société tout en renforçant l'esprit d'appartenance de l'équipe au projet. Et depuis sa création, cette implication directe et totale dans le projet a toujours été un des piliers de l'identité de Mason Graphite.

BBA Inc., basée à Montréal, Québec, en tant que bureau d'ingénierie principal, appuyée par Soutex Inc. de Québec, Québec (ingénierie des procédés) et Groupe TDA Construction Inc. de Baie-Comeau, Québec (ingénierie des chemins forestiers et du camp minier) ont en grande partie achevé l'ingénierie détaillée de la mine, des installations de gestion des résidus, des travaux de génie civil, de l'équipement et des procédés. L'ingénierie détaillée liée à la conception structurelle des bâtiments, des systèmes électriques et de la tuyauterie est quant à elle achevée à environ 60%. Le travail restant à accomplir devrait être finalisé au début de 2019.

La fabrication des broyeurs est terminée et il est prévu de les recevoir en janvier 2019.

Le processus d'appel d'offres pour le déboisement du site minier du Lac Guéret est terminé. Le contrat a été attribué à une firme de la région et les travaux sur le site ont débuté.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

C) PROJET DE GRAPHITE NATUREL SPHÉRIQUE ENROBÉ

Le projet de développement de grades de graphite sphérique enrobé pour les batteries lithium-ion, amorcé 2015, a récemment atteint plusieurs objectifs critiques; les produits développés rencontrent les spécifications de performances requises par les fabricants de batteries, y compris celles pour les véhicules électriques, en termes de distribution granulométrique, de pureté, de forme, de densité apparente et de surface spécifique. La production en usine pilote de graphite sphérique enrobé est attendue sous peu; des essais en piles pochettes étant prévus dès les produits disponibles.

Depuis le début de cette étude, la Société a encouru les dépenses suivantes :

	<u>Produits de graphite à valeur ajoutée</u>		
	<u>Dépenses</u>	<u>Aides gouvernementales</u>	<u>Nettes</u>
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2015	229 246	41 000	188 246
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2016	30 552	9 000	21 552
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017	1 107 683	290 936	816 747
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2018	1 068 132	334 366	733 766
Pour le trimestre clos le 30 septembre 2018	370 940	57 530	313 410
	<u>2 806 553</u>	<u>732 832</u>	<u>2 073 721</u>

D) RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS

Le 16 juin 2017, la Société et le Conseil des Innus de Pessamit ont signé l'entente Mushalakan, une entente sur les répercussions et les avantages («ERA») découlant de l'entente de coopération entre les parties conclue en 2014.

L'entente Mushalakan, négocié directement entre le conseil de Pessamit et les dirigeants de Mason Graphite, reflète la volonté des parties de travailler en étroite collaboration pour s'assurer que le projet minier de graphite du lac Guéret soit un succès et profite à la communauté de Pessamit et à la population de Manicouagan.

Dans le cadre de l'entente Mushalakan, les 2 parties s'engagent à développer une stratégie spécifique de formation et d'emploi pour les Pessamiuinut. Cette stratégie sera élaborée de manière à assurer des possibilités d'emploi à tous les niveaux pour les Pessamiuinut et à encourager leur maintien et leur avancement dans le cadre du projet. En plus de la stratégie, cette entente permettra aux Innus de Pessamit de participer concrètement au projet, à travers des opportunités d'affaires et garantira des bénéfices financiers et socio-économiques justes et équitables. Ces derniers vont promouvoir et protéger les droits, le mode de vie et la culture des Pessamiuinut en plus de soutenir le développement économique des générations présentes et futures.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

2. RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Comparaison des trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

La Société a totalisé un profit de 1 258 926 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2018. Cela se compare à une perte de 2 798 587 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 pour une variation de 4 057 513 \$. Vous trouverez ci-après les principales variances :

	Trimestre clos le 30 septembre 2018 \$	Trimestre clos le 30 septembre 2017 \$	Variance \$	
Quote-part dans la perte d'une entreprise associée	372 500	630 000	(257 500)	Lors du trimestre 2017, NanoXplore Inc. a complété une transaction de prise de contrôle inversée et devenue cotée à la bourse. Des frais inhabituels très élevés ont été encourus relativement à cette transaction.
Profit à la dilution d'une entreprise associée	(1 650 000)	(980 000)	(670 000)	Au cours du trimestre courant, NanoXplore a acquis la Société Sigma Industries Inc. et payé partiellement l'acquisition en émettant des actions. La participation de Mason est passée de 23.8% à 22.5% ce qui a donné lieu à un profit à la dilution présumée de sa participation. Tandis que l'an dernier, NanoXplore a complété un placement dans lequel la Société a investi 1 000 000 \$ et en tenant compte de ce financement, la participation de la Société dans NanoXplore est passée de 32.5% à 25.4% et enregistré un profit à la dilution sur la disposition présumée de sa participation.
Perte nette sur actifs financiers	390 000	-	390 000	Perte sur la valeur des bons de souscription de NanoXplore détenus par la société.
Charges financières	(1 202 723)	2 261 625	(3 464 348)	Principalement expliqué par le dérivé des débetures convertibles dû à des mises à jour dans les hypothèses d'évaluation (le prix de l'action de LLG est passé de 1,35 \$ à 1,10 \$ au cours du trimestre courant alors qu'au cours du trimestre 2017, LLG est passé de 1,71 \$ à 2,14 \$). Au cours du trimestre courant, la Société a enregistré un gain de 1 202 723 \$ sur le dérivé tandis que pendant le trimestre 2017, une perte de 2 065 973 \$ a été enregistrée. Également, les coûts d'emprunt (201 749 \$) sont maintenant capitalisés aux immobilisations corporelles (2017 : en charge).
Autres charges et produits	831 297	886 962	(55 665)	
Total	(1 258 926)	2 798 587	(4 057 513)	

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

3. SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	Sept 30, 18	June 30, 18	Mar 31, 18	Dec 31, 17
	T1	T4	T3	T2
	(note 1)	(note 2)	(note 3)	(note 4)
Perte (profit) nette de la période	(1 258 926 \$)	(3 565 478 \$)	(894 324 \$)	2 776 768 \$
Perte (profit) par action (de base et diluée)	(\$0,01)	(\$0,03)	(\$0,01)	0,02 \$

	Sept 30, 17	June 30, 17	Mar 31, 17	Dec 31, 16
	T1	T4	T3	T2
	(note 5)	(note 6)	(note 7)	(note 8)
Perte (profit) nette de la période	2 798 587 \$	2 913 372 \$	2 344 346 \$	(143 723 \$)
Perte (profit) par action (de base et diluée)	0,02 \$	0,03 \$	\$0,02	(\$0,001)

note 1: Le profit exceptionnel s'explique principalement par le gain de 1 202 723 \$ sur le dérivé incorporé enregistré au cours du trimestre en raison des changements dans les hypothèses d'évaluation (le cours de l'action a diminué au cours du trimestre) et un gain sur dilution de 1 650 000 \$ dans NanoXplore Inc. à la suite de transactions sur son capital-actions.

note 2: Le profit exceptionnel s'explique principalement par le gain de 2 469 170 \$ sur le dérivé incorporé enregistré au cours du trimestre en raison des changements dans les hypothèses d'évaluation (le cours de l'action a diminué significativement au cours du trimestre), la capitalisation des charges financières des débentures convertibles (788 542 \$), un gain sur dilution de 1 789 010 \$ dans NanoXplore Inc. à la suite de transactions sur son capital-actions et un gain net de 1 304 000 \$ sur actifs financiers (bons de souscriptions de NanoXplore détenus par la Compagnie) à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces gains ont été compensés par des dépenses élevées, mais prévues pour la production de graphite naturel pour les clients et des tests (1 136 058 \$).

note 3: Le profit exceptionnel s'explique principalement par le gain de 2 783 417 \$ sur le dérivé incorporé enregistré au cours du trimestre en raison des changements dans les hypothèses d'évaluation (le cours de l'action a diminué significativement au cours du trimestre).

note 4: La perte plus élevée s'explique principalement par la perte de 1 527 519 \$ sur le dérivé incorporé enregistrée au cours du trimestre en raison des changements dans les hypothèses d'évaluation (le cours de l'action a augmenté significativement au cours du trimestre).

note 5: La perte plus élevée s'explique principalement par la perte de 2 065 973 \$ sur le dérivé incorporé enregistrée au cours du trimestre en raison des changements dans les hypothèses d'évaluation (le cours de l'action a augmenté significativement au cours du trimestre) et des travaux sur le graphite à valeur ajoutée (345 306 \$) partiellement compensée par le profit à la dilution d'une entreprise associées (980 000 \$).

note 6: La perte plus élevée s'explique principalement par la perte de 1 346 240 \$ sur le dérivé incorporé enregistrée au cours du trimestre en raison des changements dans les hypothèses d'évaluation (le cours de l'action a augmenté significativement au cours du trimestre), des travaux sur le graphite à valeur ajoutée (314 234 \$) et la production de graphite naturel pour les clients et des tests (237 028 \$).

note 7: La perte plus élevée s'explique principalement par la rémunération incitative versée aux dirigeants (325 000 \$), les travaux sur les produits de graphite à valeur ajoutée (524 175 \$) et l'octroi d'options (648 000 \$).

note 8: Le profit exceptionnel s'explique principalement par le gain sur le règlement de la dette de 1 176 353 \$ pour un paiement anticipé et réduit à Quinto et un gain de 588 017 \$ sur le dérivé incorporé enregistré au cours du trimestre en raison de la variation des hypothèses d'évaluation (la valeur du prix de l'action de LLG a baissé au cours du trimestre).

Chaque trimestre a été préparé conformément aux IFRS tels que publiées par le IASB. La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées dans la préparation de ses états financiers intermédiaires résumés selon les IFRS. La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

4. FLUX DE TRÉSORERIE

<u>Entrées et sorties de trésorerie</u>	<u>Trimestres clos les 30 septembre</u>	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement	(789 572)	(772 444)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(823 408)	28 829
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(1 612 980)	(743 615)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	99 000	657 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 135 389)	(2 162 581)
Variation de la trésorerie	(6 649 369)	(2 249 196)

Activités opérationnelles

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2018, les sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles ont augmenté de 17 128 \$ avant les variations des éléments hors trésorerie comparativement à la même période de l'an dernier (de 772 444 \$ en 2017 à 789 572 \$ en 2018). Aucune variance significative n'a été notée.

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017, les éléments hors trésorerie ont augmenté de 823 408 \$ et diminué de 28 829 \$ respectivement. La hausse des éléments hors trésorerie de la période courante s'explique par la baisse des créditeurs et charges à payer (987 705 \$).

Activités de financement

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2018, les entrées de trésorerie provenant des activités de financement ont été de 99 000 \$ comparativement à des entrées de trésorerie de 657 000 \$ pour la période correspondante de l'an dernier. Pour chacune des périodes, des options ont été exercées.

Activités d'investissement

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2018, les sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement se sont chiffrées à 5 135 389 \$ comparativement à 2 162 581 \$ pour la période correspondante de l'an dernier. Au cours du trimestre courant, 5 135 389 \$ a été investi dans le développement du projet du Lac Guéret. Au cours de trimestre correspondant de l'an dernier, 1 000 000 \$ a été investi dans NanoXplore Inc. et 1 162 582 \$ a été investi sur le développement du projet du Lac Guéret.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

5. SITUATION FINANCIÈRE

	30-sept-18	30-juin-18
	\$	\$
Trésorerie	33 823 850	40 473 219
Autres actifs courants	1 073 823	1 238 220
Total de l'actif courant	34 897 673	41 711 439
Actif financier par le biais du résultat net	1 081 000	1 471 000
Participation dans une entreprise associée	5 271 735	3 994 235
Immobilisations corporelles	60 402 009	51 783 149
Total de l'actif courant	101 652 417	98 959 823
Total du passif	13 644 278	12 433 522
Capitaux propres	88 008 139	86 526 301

6. LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

La propriété du Lac Guéret est à l'étape du développement depuis le 30 juin 2017, ce qui signifie que la Société, sans revenu d'exploitation, dépend entièrement du financement externe pour son programme de développement. Jusqu'à présent, elle a eu recours à l'émission au comptant de capitaux propres, à l'emprunt, aux fonds reçus du Gouvernement du Québec sous forme de crédit d'impôt lié aux ressources et de crédit d'impôt minier pour les frais d'exploration admissibles et aux fonds obtenus des bons de souscription d'action et des options exercées.

Au 30 septembre 2018, la Société avait un fonds de roulement de 23 762 395 \$, son déficit accumulé s'établissait à 30 599 974 \$ et le profit s'élevait à 1 258 926 \$ pour le trimestre clos à cette date. Le fonds de roulement comprend un montant de trésorerie de 33 823 850 \$.

Au 30 septembre 2018, la direction estime que la Société dispose des fonds suffisants pour respecter ses obligations, ses dépenses d'opération et pour certaines dépenses de développement au moment de leurs échéances pour les 12 prochains mois. La capacité de la Société à poursuivre ses activités de développement, d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction de son projet du Lac Guéret dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement additionnel, ce qu'elle croit pouvoir effectuer, notamment au moyen de partenariats stratégiques, d'ententes de coentreprises, de financement de projet par emprunt, de financement par redevances ou d'autres options offertes par les marchés financiers. La direction cherchera de telles sources de financement additionnel lorsqu'elle en aura besoin. Bien que la direction ait déjà réussi à obtenir du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle y parviendra à l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces mesures seront offertes à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour cette dernière.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Pour une description détaillée des instruments financiers et de la gestion du risque associés à la Société et à ses activités, se reporter à la note 17 « *Instruments financiers et gestion des risques* » des états financiers audités pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017 et la note 7 des états financiers intermédiaires résumés pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017. La Société n'a pas connaissance de changements importants quant aux instruments financiers et la gestion des risques présentés en ces dates.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

8. ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS

En date du présent Rapport de gestion, la Société n'a pas d'arrangements non comptabilisés.

9. TRANSACTIONS PROPOSÉES

En date du présent Rapport de gestion, la Société n'envisage pas de conclure de transactions majeures.

10. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE

Pour une description détaillée des jugements et estimations comptables d'importance critique, se reporter à la note 3 « *Jugements et estimations comptables d'importance critique* » des états financiers audités pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017. La Société n'a pas eu à faire de jugements, d'estimations et d'hypothèses significatifs dans des domaines autres que ceux mentionnés dans les états financiers audités pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017.

11. NOUVELLES NORMES COMPTABLES IMPORTANTES

Une nouvelle politique comptable significative a été adoptée durant ce trimestre : Instruments financiers. Voir section 2 des États financiers.

Pour une description détaillée des normes comptables importantes adoptées, se reporter à la note 2 « *Sommaire des principales méthodes comptables* » des états financiers audités pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

12. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 23 novembre 2018, la Société a:

- a) 136 033 323 actions ordinaires émises et en circulation;
- b) 7 771 667 options en circulation expirant entre le 23 novembre 2018 et le 4 avril 2023 et à des prix d'exercice variant de 0,38 \$ à 2,54 \$ (le prix d'exercice moyen pondéré est de 0,92 \$). Si les options étaient exercées, 7 771 667 seraient émises pour un montant de 7 153 217 \$;
- d) des débetures pour 3 950 000 \$ convertibles en actions ordinaires à un prix de conversion de 0,845 \$ expirant le 11 juin 2019. Si les débetures étaient converties, 4 674 556 actions ordinaires seraient émises.

13. RISQUES ET INCERTITUDES

Les activités de la Société sont de nature spéculative en raison du degré élevé de risque inhérent à l'acquisition, au financement, à l'exploration, au développement et à l'exploitation de toute propriété minière. Ces facteurs de risque menacent les résultats d'exploitation de la société et peuvent entraîner des situations qui contrastent considérablement avec le contenu des énoncés prospectifs qui la concernent.

Pour une description détaillée des risques et incertitudes, se reporter à la section « Risques et incertitudes » du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 juin 2018 et 2017. La Société n'a pas connaissance de changements défavorables importants quant aux risques et incertitudes présentés en cette date.

Mason Graphite Inc.

Rapport de gestion intermédiaire – Faits saillants trimestriels
Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017
(en dollars canadiens)

14. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

L'équipe de direction répond des renseignements figurant au présent Rapport de gestion, notamment les états financiers. Dans le cadre de leur préparation, elle doit parfois se fonder sur des estimations en vue de déterminer la valeur attendue de certains actifs ou éléments de passif. L'équipe de direction est d'avis que lesdites estimations ont été établies de bonne foi et sont bien expliquées dans les États financiers.

Contrairement aux dispositions du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (« NI 52-109 »), l'attestation de base pour émetteur émergent ne comprend aucune déclaration relativement à l'établissement et au respect des contrôles et des procédures de communication ni des contrôles internes en matière de rapports financiers. Plus précisément, les responsables de la certification qui remplissent ledit certificat ne déclarent rien relativement à la tenue de ce qui suit :

- quelque contrôle ou autre procédure visant à prouver de façon raisonnable que les renseignements que la société doit présenter dans ses rapports annuels, intermédiaires ou autres soumis en vertu des lois sur les valeurs mobilières sont enregistrés, traités, résumés et présentés selon les délais que prescrivent les lois;
- quelque processus attestant de façon raisonnable la fiabilité des rapports financiers ni la préparation des États financiers aux fins de diffusion externe conformément aux PCGR de la société.

Il incombe aux responsables de la certification de la société de veiller à la mise en place de processus les informant convenablement afin de soutenir les déclarations figurant au certificat. Les investisseurs doivent savoir que la conception et la mise en place de tels processus par ces responsables, au service d'un émetteur émergent, sont soumises à des limites quant à la rentabilité.

Les contrôles et procédures de communication et les contrôles internes en matière de rapports financiers selon le Règlement 52-109 peuvent entraîner des risques pour la qualité, la fiabilité, la transparence et la promptitude des rapports intermédiaires, annuels et autres en vertu des lois sur les valeurs mobilières.

15. APPROBATION

Le conseil d'administration supervise les activités de la direction à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes par l'entremise d'un comité d'audit. Celui-ci rencontre la direction chaque trimestre et les auditeurs indépendants chaque année afin d'examiner la portée et les résultats de l'audit annuel ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires résumés et tout autre rapport financier ou contrôle interne avant l'approbation du conseil d'administration et la distribution aux actionnaires. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers intermédiaires résumés non audités pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017 et la déclaration figurant au présent Rapport de gestion.